



FFT – FFBT numéro 0167017  
Agrément ministériel 67S405  
STAND : route de Klingenthal (D216) 67530 BOERSCH



Président : Mittelheisser Thomas 21, rue du Dôme 67530 Boersch tel : 06.09.20.05.51  
Secrétaire : Eckert Jean-Gabriel 8 place de l'Ecole 67117 Dossenheim-Kochersberg tel : 06.08.98.92.25  
Trésorier : Bentz Arnaud 30a route de Boersch 67210 Obernai tel : 06.78.79.71.74  
Site : <http://www.pas-de-tir-boersch.fr>

## Compte rendu AG 30-09-2023

### **Assemblée Générale Ordinaire du 30 septembre 2023 et Réunion de la Direction**

Le Président, Mr MITTELHEISSER Thomas, a ouvert l'Assemblée Générale à 14h05 par un mot de bienvenu aux 48 membres présents.

Divers membres absents sont excusés.

Il est à noter la présence de Madame Colette JUNG, Maire de la commune de Boersch.

#### **Rapport moral :**

Pour son rapport moral, le Président adresse tout d'abord ses remerciements aux membres présents en ce jour d'assemblée générale.

Le président remercie chaleureusement le propriétaire de notre terrain, M. Blank Eddy, pour ses interventions lors des divers intempéries (gel, tempêtes), surtout pour l'enlèvement des arbres tombés sur nos installations.

Enfin, des remerciements vont à M HENNY Pierre pour un don de 100 euros au club ainsi qu'à la Mairie pour la réfection du chemin d'accès qui va être réalisée dans les tous prochains jours.

Le président rappelle la marche à suivre concernant le Certificat médical de non contre-indication à la pratique du Tir sportif annuel obligatoire pour l'obtention de la licence FF Tir.

Madame la Maire félicite la Direction ainsi que les membres pour leur bonne humeur et leur sérieux.

#### **Rappel des diverses formalités administratives incombant aux membres :**

L'importance d'être à jour dans les formalités administratives est rappelée et les dates limites de souscription des licences et cartes de membre sont données.

Chaque membre doit avoir créé son compte sur le site EDEN, avec une adresse mail et une adresse postale valable, une photo d'identité à télécharger, ainsi que le certificat médical, dont le modèle est disponible sur le site du club, dûment complété par le médecin et à télécharger sur le site EDEN.

Toute la procédure est détaillée sur le site du club (<https://www.pas-de-tir-boersch.fr/>) et intitulée **FFTir informations aux licenciés IMPORTANT**.

En cas de problèmes, les membres concernés peuvent s'adresser au président ou au secrétaire pour les aider.

Il est important d'avoir à l'esprit que sans licence, vous n'êtes plus assurés et donc plus autorisés à utiliser nos installations. De plus, en cas de contrôle de gendarmerie, par exemple, c'est la confiscation immédiate de vos armes, une détention ne pouvant être valide sans licence à jour. Aussi le président rappelle le port obligatoire et visible de la licence sur les Pas de Tir, tout membre devant être vigilant sur ce point et ne pas hésiter à en faire la promotion.

Concernant le coût de la licence et de la carte de membre : Une pénalité sera appliquée aux retardataires pour le paiement de la carte de membre, elle s'ajoutera aux 10% additionnels réclamés par la FF Tir sur la licence, soit un total de 190€. Cette mesure sera appliquée à partir du 1<sup>er</sup> samedi suivant l'assemblée générale qui se tient le dernier samedi de septembre.

Il est à noter que le montant de la licence FF Tir peut éventuellement augmenter, cette décision étant prise lors de l'assemblée générale de la Ligue de Tir d'Alsace prévue le 19 novembre 2022. Le montant de la carte de membre du club reste inchangé.

Il est aussi rappelé que le certificat médical de non contre-indication à la pratique du Tir sportif pour la saison 2021-2022 est obligatoire. A défaut, l'assurance allant avec la licence FF Tir n'est pas acquise, avec



FFT – FFBT numéro 0167017  
Agrément ministériel 67S405  
STAND : route de Klingenthal (D216) 67530 BOERSCH



Président : Mittelheisser Thomas 21, rue du Dôme 67530 Boersch tel : 06.09.20.05.51  
Secrétaire : Eckert Jean-Gabriel 8 place de l'Ecole 67117 Dossenheim-Kochersberg tel : 06.08.98.92.25  
Trésorier : Bentz Arnaud 30a route de Boersch 67210 Obernai tel : 06.78.79.71.74  
Site : <http://www.pas-de-tir-boersch.fr>

tout ce que vous pouvez imaginer en cas d'accident ! Aussi, des contrôles inopinés des licences sont susceptibles d'être réalisés par les membres de la direction.

Il n'y a plus de séances de tir contrôlé : le carnet de tir est abrogé depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020, sauf pour les nouveaux membres en demande d'une première détention.

Cependant, il vous sera possible de vous faire enregistrer lors de vos séances de tir.

Sont donc habilités à l'enregistrement de ces séances :

M MITTELHEISSER René, M MITTELHEISSER Thomas, M RAUCH Thomas ainsi que M ECKERT Jean-Gabriel.

Assemblée Générale 2022 : lecture étant faite, le compte rendu de l'assemblée générale ordinaire du 24 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents, moins une abstention.

Bilan financier : les résultats économiques de l'activité de l'exercice 2022-2023 présenté par le Trésorier Monsieur Arnaud BENTZ.

L'année passée a été une année calme concernant l'entretien (environ 1 900 €).

Les différents postes de charges et de produits sont commentés :

Pour la saison 2022-2023 :

- Les produits totalisaient 29 734 euros.
- Les charges étaient de 25 393 euros.
- La trésorerie disponible est ainsi en hausse de 4 340 euros et la réserve pour remise en état à restitution est dotée pour cette année de 5 000 euros. Cette réserve totalise donc 20 000 euros à la fin de cette saison.

Budget prévisionnel pour la saison 2023/2024 :

La stabilité du nombre de membres et la maîtrise des frais de fonctionnement du club permettent de proposer un budget de dépenses de 30 250 euros, incluant 5 000 euros de réserve de remise en état à restitution, ainsi que 3 000 euros pour l'entretien des installations. Les recettes attendues de 30 301 euros permettraient alors un solde des opérations de 51 euros.

Travaux et achats prévus cette saison :

Une journée de travail est arrêtée pour le samedi 28 octobre 2023, si les conditions le permettent.

Inscription pour cette journée sur [tirboersch@gmail.com](mailto:tirboersch@gmail.com); un mail sera envoyé courant semaine 41 avec le matériel nécessaire aux membres inscrits à cette journée de travail.

Travaux prévus :

- Nettoyage et rangement club house.
- Entretien espace vert (mauvaises herbes et autres déchets des installations en général).
- Vérification balisage de sécurité.
- Réfection des toilettes.
- Amélioration des lanceurs Ball trap, la réfection de la remorque contenant un lanceur ou achat et installation d'un conteneur et achat de matériels pour le 100 m.
- Mise en place de nouveaux fûts, pour feux et barbecue.
- Déchetterie, nettoyage du site.

Comme d'habitude, les dates des journées de travail seront affichées sur le site du club (<http://www.pas-de-tir-boersch.fr>)



FFT – FFBT numéro 0167017  
Agrément ministériel 67S405  
STAND : route de Klingenthal (D216) 67530 BOERSCH



Président : Mittelheisser Thomas 21, rue du Dôme 67530 Boersch tel : 06.09.20.05.51  
Secrétaire : Eckert Jean-Gabriel 8 place de l'Ecole 67117 Dossenheim-Kochersberg tel : 06.08.98.92.25  
Trésorier : Bentz Arnaud 30a route de Boersch 67210 Obernai tel : 06.78.79.71.74  
Site : <http://www.pas-de-tir-boersch.fr>

L'entretien des installations n'étant pas limité aux dates de travaux, il va de soi qu'avant de quitter nos installations, il faut laisser le poste de tir dans l'état dans lequel on veut le trouver en arrivant, c'est-à-dire propre (douilles et vieilles cibles sont à jeter dans les conteneurs adéquats).

### **Quitus financier :**

La parole est ensuite donnée aux réviseurs aux comptes, M. Daniel JUNGER et Monsieur Guy HILDWEIN qui résumant les contrôles et vérifications effectués et concluent à une bonne tenue de la comptabilité. Quitus est alors donné au Trésorier pour les comptes des exercices 2022-2023 à l'unanimité des membres présents.

### **Les Vérificateurs aux comptes :** pour les années 2021 à 2026

Le mandat est de 5 ans, conformément à l'article 20 de nos statuts

Monsieur Daniel JUNGER, Retraité, demeurant 20 rue A. Schweitzer 67870 BISCHOFFSHEIM.

Monsieur Guy HILDWEIN, Retraité de l'Université, demeurant 27 rue de Lausanne 67000 STRASBOURG

**Election de la Direction :** Comme décidé lors de l'assemblée générale du 19 février 2011, la Direction est renouvelée par tiers sortant tous les ans.

**Les membres sortants de la Direction sont :**

M. BENTZ Hervé Responsable Pas de tir Armes Longues.

M. RAUCH Thomas, responsable tir sur cible 25m (assesseur)

M. SCHMITT Ludovic, Responsable Infrastructures et logistique (assesseur)

M. MITTELHEISSER Thomas Président.

**Se présentent ou se représentent :**

M. BENTZ Arnaud, M. RAUCH Thomas, M. MITTELHEISSER Thomas, M. SCHMITT Ludovic, se représentent, ainsi que M. NORTH André qui se présente.

M. BENTZ Arnaud, M. RAUCH Thomas, M. MITTELHEISSER Thomas, M. SCHMITT Ludovic, ainsi que M. STISY Olivier, M. ECKERT Jean-Gabriel, sont réélus, ainsi que M. NORTH André, élu quant à lui, à l'unanimité des membres présents, par vote à mains levées.

A la suite de ces élections, la nouvelle Direction s'est réunie à part pour l'attribution des fonctions de chacun.

Tous les postes de la Direction sont reconduits, les candidats sortant étant réélus et nommés à leur poste précédent. La teneur exacte du poste de M. NORTH André sera précisée par la suite.

### **COMPOSITION DE LA DIRECTION ELUE le 30 septembre 2023**

#### **Président :**

M. MITTELHEISSER Thomas, Agent de Maintenance, demeurant 21 rue du Dôme 67530 BOERSCH  
Né le 23 juin 1983 à OBERNAI **réélu**, de nationalité Française

#### **Vice-président**

M. STEGER Clément, retraité, demeurant 14, rue du maréchal Leclerc 67870 GRIESHEIM près MOLSHEIM Né le 01 octobre 1957 à ROSHEIM de nationalité Française

#### **Trésorier :**

M. BENTZ Arnaud, Directeur Financier, demeurant 30a route de Boersch 67210 OBERNAI  
Né le 23 mai 1966 à STRASBOURG de nationalité Française

#### **Secrétaire**

M. Eckert Jean-Gabriel, retraité de l'Education Nationale, demeurant 8, place de l'Ecole 67117 DOSENHEIM-KOCHERSBERG né le 14 octobre 1959 à STRASBOURG, de nationalité Française



FFT – FFBT numéro 0167017  
Agrément ministériel 67S405  
STAND : route de Klingenthal (D216) 67530 BOERSCH



Président : Mittelheisser Thomas 21, rue du Dôme 67530 Boersch tel : 06.09.20.05.51  
Secrétaire : Eckert Jean-Gabriel 8 place de l'Ecole 67117 Dossenheim-Kochersberg tel : 06.08.98.92.25  
Trésorier : Bentz Arnaud 30a route de Boersch 67210 Obernai tel : 06.78.79.71.74  
Site : <http://www.pas-de-tir-boersch.fr>

### Asseseurs

M. ADAM Théo, de nationalité Française  
M. FRANTZ Olivier, de nationalité Française  
M. OHRESSER Gilbert, de nationalité Française  
M. RAUCH Thomas, de nationalité Française, **réélu**  
M. BENTZ Hervé, de nationalité Française, **réélu**  
M. LOTZER Francis, de nationalité Française  
M. MITTELHEISSER René, de nationalité Française  
M. DEMIR Alex, de nationalité Française  
Personne morale : le Maire de la commune de BOERSCH ou toute personne par lui mandatée.  
M. SCHMITT Ludovic, de nationalité Française, **réélu**  
M. SCHMITT Olivier, de nationalité Française  
M. STISY Olivier, de nationalité Française  
M NORTH André, de nationalité Française, **élu**

### Vérificateurs aux comptes pour les années 2021 à 2026

M. Daniel JUNGER, Retraité, demeurant 20 rue A. Schweitzer 67870 BISCHOFFSHEIM  
M. Guy HILDWEIN, Retraité de l'Université, demeurant 27 rue de Lausanne 67000 STRASBOURG.

Un bilan est ensuite fait sur les différentes activités :

### Concernant le Ball-Trap :

Aucune trêve hivernale pour le Ball-Trap n'est prévue entre le 1<sup>er</sup> décembre et le 1<sup>er</sup> mars. Les activités du Ball-Trap continueront donc pendant l'hiver, pour peu que les conditions météo le permettent.

### Divers

-Un calendrier des jours fériés pour l'année 2024 sera prochainement mis en ligne sur le site du club.  
-Dans son allocution, Madame le Maire, après avoir constaté la bonne tenue du club et la convivialité de l'association dans son ensemble, nous informe que la remise en état du chemin d'accès sera effectuée début octobre,  
-Le Président rappelle ensuite les évolutions des textes fixant les règles permettant l'invitation d'une personne pour la découverte du tir et rappelle aux membres que la FFTir a mis en place un accès sur son site internet, permettant de faire tous les contrôles demandés par la loi. **Ainsi, une invitation ne pourra être confirmée qu'après avis positif suite à la consultation du fichier FINIADA (fichier des personnes interdites de tir) par le président ou le correspondant FFTir.**  
Il pourra donc y avoir à nouveau des séances d'initiation au tir, mais uniquement le samedi après-midi et limité à **deux personnes au maximum**.

Les invités devront **obligatoirement** être munis de leur Carte Nationale d'Identité.

Le président détaille la procédure pour le renouvellement de la licence FFTir :

Envoyer ou présenter le certificat médical obligatoire en joignant le montant de la licence et de la carte de membre, ensuite, commande de la licence par le président, puis envoi de la nouvelle au demandeur.

Tous les thèmes à l'ordre du jour ayant été débattus, l'Assemblée Générale Ordinaire est close vers 15h10 par le Président, avant d'offrir le verre de l'amitié aux membres présents.

Le Président  
Thomas MITTELHEISSER

Le secrétaire  
Jean-Gabriel ECKERT